

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

—————
Séance du 29 juin 2017
Rapporteur :
Monsieur Didier LENNON

N° 26

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 05/07/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 05/07/2017
(accusé de réception du 05/07/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Acquisition d'une emprise auprès de la SARL Kemperotel chemin de Kerdroniou

—————

Afin de réaliser un giratoire, la ville de Quimper souhaite acquérir une emprise de 184 m² environ sise chemin de Kerdroniou auprès de la SARL Kemperotel pour un prix estimé à 1 840 € environ.

La ville de Quimper a sollicité auprès de la SARL Kemperotel l'acquisition d'une emprise de 184 m² environ à prendre sur la parcelle cadastrée section EZ numéro 32 située Chemin de Kerdroniou dans le cadre de la réalisation d'un giratoire au droit de la zone d'activités de Menez Prat.

Un prix de 10 €/m² a été proposé à la SARL Kemperotel qui l'a accepté, les frais liés au transfert de propriété étant supportés par la ville.

Il est précisé que l'intégration de cette emprise dans le domaine public routier communal sera effective le jour de la signature de l'acte

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'autoriser la ville de Quimper à acquérir cette emprise d'une surface de 184 m² environ au prix de 10€/m² ;
- 2 - d'autoriser monsieur le maire, ou son représentant, à signer tous les actes à intervenir ;
- 3 - de décider le classement dans le domaine public routier communal de cette emprise suite à son acquisition par la ville.

